



République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail
Porte-parolat du Gouvernement

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES
DU MERCREDI 08 FEVRIER 2017

Le mercredi 08 février 2017, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h à 12h15, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants:

A/-Mesures Générales

- Projet de loi
- Projets de décrets

B/-Mesures Individuelles

C/-Communications

D/-Divers

A/- MESURES GENERALES

PROJET DE LOI

Au titre du Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste ;

Le Conseil a adopté un projet de loi sur la Société de l'Information en Côte d'Ivoire.

La société de l'information est une vision de la société inspirée par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle repose sur l'utilisation accrue des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) comme outils de base pour réduire la fracture numérique entre l'Afrique et le reste du monde, en vue de parvenir à une croissance économique et à un développement humain inclusifs et durables.

Ce projet de loi intervient dans la dynamique des réformes institutionnelles et juridiques engagées par le Gouvernement pour prendre en compte et intégrer dans son dispositif réglementaire les grands principes édictés par la communauté internationale en matière de développement du numérique.

Ainsi, ce projet de loi vise à établir en Côte d'Ivoire les principes d'une société de l'information inclusive, sécurisée, à dimension humaine et propice au développement économique, social et culturel de notre pays. Il a également pour objectif d'encadrer au mieux le secteur des TIC. Il institue à cet effet une Commission nationale de développement de la société de l'information, chargée de mettre en cohérence toutes les initiatives publiques prises en matière économique et sociale qui touchent directement ou indirectement aux TIC.

PROJETS DE DECRETS

1- Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme et le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté un décret portant application de la loi n°2014-134 du 24 mars 2014 sur le contentieux des infractions à la réglementation des relations financières extérieures des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Ce décret parachève la transposition dans l'ordre juridique national, des dispositions communautaires de l'UEMOA sur le contentieux des infractions à la réglementation des relations financières extérieures des Etats membres de l'Union.

Ainsi, il fixe les conditions d'acceptation d'une transaction avant la mise en œuvre de l'action judiciaire et précise les conditions ainsi que les modalités de

répartition du produit des transactions, des confiscations et autres condamnations pécuniaires pour infractions à la réglementation des relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA. Il détermine par ailleurs la composition, les attributions et le fonctionnement de la Commission du contentieux des infractions à la réglementation des relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA.

2- Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, en liaison avec le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Ministère de l'Economie et des Finances ;

Le Conseil a adopté un décret portant prorogation de la période de liquidation de l'ex-Pharmacie de la Santé Publique de Côte d'Ivoire, en abrégé PSP-CI.

Le projet de réforme de la Pharmacie de la Santé Publique a abouti à la création d'une nouvelle structure sous la forme d'une association sans but lucratif dénommée « Nouvelle PSP-CI », avec pour conséquence, la dissolution et la liquidation de la PSP-CI. En raison de quelques difficultés liées notamment à l'apurement du passif exigible de l'ex-PSP-CI, la mise en œuvre des activités de liquidation n'a pu prendre fin dans les délais initialement prévus.

Aussi, le présent décret proroge, jusqu'à la date du 31 décembre 2018, la période de liquidation de la Pharmacie de la Santé Publique afin de permettre au Comité de liquidation de mener le processus à son terme et de le clôturer dans les meilleures conditions.

3- Au titre du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, en liaison avec le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Ministère de l'Economie et des Finances ;

Le Conseil a adopté un décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Observatoire du Service Public, en abrégé OSEP.

L'OSEP est un organe de veille permanent logé au sein du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, dont la mission est de constater l'efficacité et la transparence du service public par l'écoute, le recueil des plaintes des usagers et le suivi du traitement de celles-ci. L'observatoire est un organe bipartite, composé de représentants de

l'Administration publique et de représentants de la société civile et du secteur privé. Cet organe, qui se veut en harmonie avec le contexte actuel de réconciliation et de reconstruction nationales, traduit la volonté du Gouvernement de bâtir une administration publique moderne, ouverte et performante, résolument au service du citoyen et du développement.

4- Au titre du Ministère du Tourisme, en liaison avec le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté un décret modifiant les articles 2, 4, 14 et 19 du décret n° 2008-162 du 28 avril 2008 portant restructuration de la Société d'Etat dénommée « SOCIETE DES PALACES DE COCODY », en abrégé « SPDC », tel que modifié par le décret n° 2013-10 du 9 janvier 2013.

Ce décret adapte les missions de la SPDC aux nouveaux enjeux du secteur, accroît ses ressources et reconstitue son Conseil d'Administration, de façon à ce qu'elle contribue davantage à l'activité du secteur du tourisme et de l'hôtellerie, pour en faire un des pôles majeurs du développement économique et social de notre pays.

B/- MESURES INDIVIDUELLES

Au titre du Premier Ministre;

Le Conseil a adopté une communication relative aux délibérations du Comité chargé de l'examen des projets de nominations dans les départements ministériels des 27 janvier et 3 février 2017.

Ainsi, les propositions ci-après ont été validées :

I- ORGANIGRAMME

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME :

- Projet de décret portant organisation du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme.

II- NOMINATIONS DANS LES ADMINISTRATIONS

MINISTERE DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES IVOIRIENS DE L'EXTERIEUR :

- Inspecteurs Techniques :

- Monsieur **BOLY Djahouri (Nouvelle Nomination)**
- Monsieur **OUATTARA Karime Soma (Nouvelle Nomination)**

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT :

- Directeur de Cabinet :

- Monsieur **YEO Nahoua (Nouvelle nomination)**

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE :

- Directeur Général du Comité National des VIII^e Jeux de la Francophonie de 2017 :

- Monsieur **Daouda SANOGO (Nouvelle nomination).**

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

- Directeur du Centre Régional des Œuvres Universitaires d'Abidjan II :

- Monsieur **Osseine OUATTARA (Nouvelle Nomination).**

MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE :

- Directeur des Affaires Financières au CHU de Yopougon :

- Monsieur **ANDE Agbakou Christophe (Reconduction) ;**

- Directeur des Affaires Financières au CHU de Bouaké :

- Monsieur **AHUA Eponou Brouhalet Richard (Reconduction)**.

III- NOMINATION DANS UNE AUTORITE ADMINISTRATIVE INDEPENDANTE :

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES :

- Directeur Général de l'Autorité de Régulation du Système de Récépissés d'Entreposage, en abrégé ARRE :

- Monsieur **KOFFI Justin N'Goran (Nouvelle Nomination)**.

C/- COMMUNICATIONS

1- Au titre du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

Le Conseil a adopté une communication relative au réaménagement du calendrier scolaire 2016-2017, suite à la grève générale des fonctionnaires qui a occasionné quinze (15) jours de suspension des cours dans l'enseignement général et technique ainsi que dans la formation professionnelle. Ce réaménagement se traduit notamment, par la suppression des congés de février et par la réduction des congés de Pâques, qui auront lieu du 12 au 17 avril 2017, au lieu de la période initialement prévue du 12 au 24 avril 2017. Ces aménagements permettront de maintenir inchangées les dates des examens scolaires de fin d'année.

2- Au titre du Ministère du Plan et du Développement ;

Le Conseil a adopté une communication relative à la situation du portefeuille et aux recommandations relatives aux projets financés par la Banque Islamique de Développement (BID) en Côte d'Ivoire en date du 17 août 2016.

L'engagement du Groupe de la BID aux côtés de l'Etat s'est intensifié au cours des cinq (05) dernières années avec un portefeuille d'un montant de 305 millions de dollars US pour les dix-sept (17) projets actuellement en cours. Compte tenu des annonces récentes de l'institution, ces investissements sont appelés à tripler au cours de la période 2016-2020 avec pour conséquence de conforter notre pays dans sa position de partenaire privilégié de la BID dans la sous-région.

Aussi, le Conseil a instruit le Ministre du Plan et du Développement et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de lever les obstacles, notamment administratif et technique, afin de favoriser l'accroissement du niveau global du taux de décaissement du portefeuille actif de la BID en faveur de notre pays.

3- Au titre du Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste, en liaison avec le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration ;

Le Conseil a adopté une communication relative à l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme de Gouvernance Electronique (eGOUV).

Le programme eGOUV, lancé en octobre 2011, vise à améliorer les conditions de travail dans l'administration et dans les services publics, et à assurer une meilleure qualité des prestations fournies aux citoyens et aux entreprises par le biais des TIC. Le programme se déroule convenablement. Les principaux projets réalisés, à savoir l'intranet gouvernemental, l'eDemarches administratives, l'eEducation et l'eSanté, etc., ont permis à notre pays d'améliorer sensiblement sa position dans le classement 2016 de l'Union Internationale des Télécommunications en se hissant au 14^e rang sur 46 pays africains.

Aussi, le Conseil a instruit le Ministre de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste ainsi que l'ensemble des Ministres concernés, à l'effet de prendre les dispositions idoines en vue d'améliorer et d'accélérer le déroulement du programme.

4- Au titre du Ministère des Sports et des Loisirs, en liaison avec le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le Ministère de

l'Economie et des Finances et le Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité;

Le Conseil a adopté une communication relative aux obsèques de Laurent N'Dri POKOU.

Décédé le 13 novembre 2016, les obsèques de ce footballeur d'exception, qui aura marqué l'histoire du sport africain, se dérouleront du 18 février au 05 mars 2017.

Le Conseil a décidé de prendre en charge la totalité des frais d'organisation de ces obsèques.

D/- DIVERS

Dans la journée du mardi 7 février 2017, un groupe de militaires a, par des tirs en l'air, perturbé les activités économiques et sociales dans la ville d'Adiaké. Ces troubles ont occasionné deux (2) blessés par balles, dont les soins seront pris en charge par l'Etat. Ce groupe a présenté à sa hiérarchie un ensemble de revendications qui font l'objet, depuis hier, de discussions entre les militaires mutins et leur Commandement.

Le Gouvernement note avec satisfaction le retour au calme de la situation et constate que les discussions se poursuivent ce jour, mercredi 08 février 2017, entre les militaires mutins et l'Etat-Major des Forces Armées de Côte d'Ivoire (FACI).

Toutefois, le Gouvernement déplore et condamne les événements d'Adiaké, de même que toutes les formes violentes de revendication, en raison des risques collatéraux qu'ils font courir aux populations civiles et de leur impact négatif sur les activités économiques, sur l'image de la Côte d'Ivoire et sur la capacité de l'Etat à exécuter son programme économique et social.

Fait à Abidjan, le 08 février 2017

Bruno Nabagné KONE

Ministre de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste,

Porte-parole du Gouvernement

porteparoledugvt@egouv.ci